

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 4*Objet : Emploi contractuel d'adjoint administratif**Date de convocation :**23 septembre 2022**Date d'affichage :**23 septembre 2022**Nombre de Conseillers en exercice :**23**Nombre de présents :**14**Nombre de votants :**18*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 29 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre VALETTE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Absents : Mme Flavie TAVERA, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif, il conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1er octobre 2022 au 30 avril 2023	1	Adjoint Administratif	Agent d'accueil et délivrance des passeports	24 heures 30 minutes

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL